

# Véhicules électriques : La Calmette est branchée depuis le 27 janvier

14 février 2017 MIDI LIBRE



Les bornes de recharge sont opérationnelles dans la ZAC du Petit Verger.

**L**e 27 janvier dernier, le Syndicat mixte d'Electricité du Gard (SMEG), porté par son président, Roland Canayer et le vice-président Aimé Cavallé, a fait mettre en service les deux bornes de recharge électrique situées face du magasin Espace et eau, rue Fanfonne-Guillierme, dans la ZAC du Petit Verger.

Financées à 50 % par le programme d'investissement d'avenir de l'Etat (ADEME), ces installations de recharge seront 145 dans plus de 90 communes gardoises. La société Greenovia, filiale de la Poste, à qui le SMEG a confié l'étude, a ciblé notre commune pour l'accueil d'une borne. Les automobilistes peuvent donc l'utiliser dès aujourd'hui.

L'emplacement est idéal pour les usagers de passage entre Nîmes et Alès qui pourront ainsi recharger leur batterie tout en faisant leurs courses. Jean-Pierre Illy,

qui suit le projet calmettois, explique que la commune bénéficiera pendant 2 ans de la gratuité de recharge. Les bornes accélérées (22 KWA) sont équipées de deux points pour recharger deux véhicules en simultan . Tous les types de prise sont disponibles avec des trappes d'acc s s curis es pour permettre   l'utilisateur de s'absenter le temps de la charge".

A notre question sur le co t, il pr cise : "Le tarif est unique sur l'ensemble du territoire : frais de connexion de 1,50   (abonn s) et de 3   pour les non abonn s, la premi re heure de charge offerte puis 0.025  par minute. L'abonnement est fix    12   sur une ann e".

Pour acc der   la charge, on dispose de deux moyens : la carte d'abonnement ou l'application mobile REVEO disponible gratuitement sur Android et iOS, et les informations sont sur [www.reveocharge.com](http://www.reveocharge.com) ou sur les panneaux   proximit  des bornes publiques.

L'inauguration est pr vue pour bient t, mais les usagers peuvent venir m me si le ruban n'a pas  t  coup .

Lien : <http://www.midilibre.fr/2017/02/10/vehicules-electriques-la-calmette-est-branchee-depuis-le-27-janvier,1465478.php>